Envoyé en préfecture le 28/05/2018
Reçu en préfecture le 28/05/2018
Affiché le
ID : 031-213103419-20180525-2018_05_04_PJ-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-GARONNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MERVILLE

Séance du 25 mai 2018

2018-05-04

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la décision
27	27	24

Date de la Convocation
14/05/2018
Date d'Affichage
29/05/2018

L'an deux mille dix-huit et le ving cinq mai, à 20heure(s), le Conseil Municipal de la commune de Merville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels, sous la présidence de : Mme Chantal AYGAT, Maire de Merville

Présents :
Mme Patricia OGRODNIK, M.Thierry VIGNOLLES, Mme Colette BEGUE, M. Jean-Luc FOURQUET, M.Patrick Di Benedetto, Mme Alexandrine MOUCHET, M.Sauveur GIBILARO, M.Daniel CADAMURO, M. Gilles MARTIN, M. René BÉGUÉ, Mme Joséphine LABAYEN-REMAZEILLES, Mme Béatrice MARTY, Mme HABIRE Valérie, M.François GAUTHIER, Madame ZANETTI Katia, Mme Nelly AUGUSTE, M.Philippe PETRO, Mme Sylviane GABEZ, M.Christophe FEUILLADE, Mme Marie-Thérèse TRECCANI, M.Jean-François LARROUX,

Secrétaire de séance : Mme GABEZ Sylviane

Absents excusés :
M.Henri HERNOULD représenté par M.Gilles MARTIN
Mme SIMION Monique représentée par M.Patrick Di Benedetto
Mme Stéphanie HUILLET représentée par Mme Nelly AUGUSTE

Absents :
Mme Valérie HABIRE
M.Bernard TAGNERES
M.Fabrice MARTINEZ

OBJET DE LA DELIBERATION : Prescription d'une modification simplifiée du PLU

Vu les articles L153-32 et suivants et R153-11 et suivants du Code de l'urbanisme, Mme le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme communal a été approuvé par délibération du 10 décembre 2010 (exécutoire depuis le 1er mars 2011), puis a été l'objet d'une première modification au mois de juin 2013, et d'une seconde en décembre2014.

Mme le Maire explique au Conseil municipal, que pour un motif d'intérêt général de préservation du cadre de vie, il convient de procéder à une modification simplifiée du document d'urbanisme communal.
Cette modification concerne la parcelle C1931 et permettra que les constructions projetées ne soient pas soumises à une distance minimale des voies de circulation, comme en témoigne le plan joint en annexe 3 du présent dossier.

Le projet de la modification simplifiée du PLU sera notifié aux Personnes Publiques Associées et mis à la disposition du public en mairie pendant une durée d'au moins un mois.

A l'issue de la mise à disposition, Mme le Maire en présentera le bilan devant le Conseil municipal, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Envoyé en préfecture le 28/05/2018
Reçu en préfecture le 28/05/2018
Affiché le
ID : 031-213103419-20180525-2018_05_04_PJ-DE

Le Conseil municipal est ainsi sollicité pour approuver la modification simplifiée eu PLU telle que décrite ci-dessus.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la prescription d'une modification simplifiée telle que proposée.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Chantal AYGAT
Maire de Merville

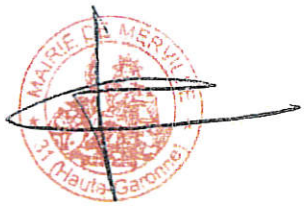

Maîtrise d'Ouvrage

XF Investissements
1, allée du Niger
31000 Toulouse

Maîtrise d'Oeuvre

bba
BBA Bagnara Bernat Architec
15 rue du Midi, bâtiment E
31400 Toulouse
09 53 73 11 93 accueil@bb

Daniel Descuns - Architecte D
S.A.S. d' Architecture Daniel De
56 rue de la République
31300 Toulouse T 06 80 00

18 maisons à Merville
13 T4B, 2 T4A, 1 T4 A1, 2 T5
lieu dit Peyroulet, Merville

Plan masse

Archi	1802	ESQ
Emetteur	Affaire	Phase
1:400	27/03/2018	V6
Échelle	Date	Indice

Envoyé en préfecture le 30/05/2018
Reçu en préfecture le 30/05/2018
Affiché le
ID : 031-213103419-20180525-2018_05_04AR-DE